

la Nizonne naturellement

n°1
mai 2007

La préservation du patrimoine naturel est un sujet de plus en plus au cœur de l'actualité. Les sites Natura 2000 constituent l'une des réponses à l'échelle européenne pour enrayer cette disparition préoccupante de milieux naturels et d'espèces animales et végétales. Ils s'appuient sur une démarche dans laquelle les activités humaines participent activement à la nécessaire protection de l'environnement.

Depuis mars 2005, le site Natura 2000 de la vallée de la Nizonne, site interrégional possédant un patrimoine naturel riche et diversifié, dispose d'un document d'objectifs (DOCOB) validé par le comité de pilotage local. Ce document élaboré par le Parc naturel régional Périgord-Limousin a permis aux différents partenaires, après de longs mois de travail et d'échanges, de partager un diagnostic et des objectifs de gestion des milieux naturels et des espèces dites d'intérêt européen du fait de leur rareté ou de leur spécificité.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin poursuit aujourd'hui sa mission au titre de Natura 2000 et a été désigné comme structure animatrice chargée de veiller à ce que les actions de gestion et les mesures définies dans le document d'objectifs puissent être mises en œuvre et d'aider notamment les propriétaires et gestionnaires qui souhaiteraient s'engager dans une démarche contractuelle.

Désormais, alors qu'elle a été longtemps perçue comme un ensemble de contraintes aux contours flous, la mise en œuvre de Natura 2000 montre qu'elle s'inscrit dans une démarche, plus globale, de développement durable et de valorisation des territoires, correspondant aux aspirations de notre société.

Je remercie chacun et chacune de l'intérêt manifesté pour la préservation de notre patrimoine naturel, notamment les premiers propriétaires et gestionnaires signataires de contrats Natura 2000 sur la Vallée de la Nizonne.

Michel Moyrand

Président du Parc naturel régional
Périgord-Limousin

Qu'est-ce qu'un contrat Natura 2000 ?

La signature d'un contrat Natura 2000 avec l'Etat relève d'une démarche volontaire. La mission d'animation confiée au Parc par l'Etat permet d'accompagner dans cette démarche les bénéficiaires potentiels que sont les titulaires de droits réels et personnels des parcelles abritant des habitats ou espèces d'intérêt européen, situées dans le périmètre du site. Un contrat peut ainsi être conclu par :

- des exploitants agricoles ou assimilés pour les parcelles comprises en Surface Agricole Utile (S.A.U.). Le dispositif contractuel s'appuie alors sur les outils agri-environnementaux existants (Contrats d'Agriculture Durable jusqu'à la fin 2006 ; nouvelles mesures agri-environnementales territorialisées à partir de 2007).
- toute personne physique ou morale sous forme de « contrats Natura 2000 F.G.M.N. » (Fonds de Gestion des Milieux Naturels), y compris les agriculteurs sur les parcelles hors S.A.U.

Ces contrats Natura 2000 comportent des engagements non rémunérés de bonnes pratiques et des engagements rémunérés correspondant à des travaux à réaliser (débroussaillage, fauche, pâturage...). Ils sont signés pour une durée de cinq ans avec l'Etat. Le respect des engagements par les contractants donne lieu à une indemnisation financière permettant de compenser les efforts environnementaux réalisés. Cette compensation financière est prise en charge à 50% par l'Etat et 50 % par l'Europe.

Cordulie
à corps fin





La naissance des premiers contrats avec les exploitants

L'année 2006 s'est concrétisée par la signature de deux contrats d'agriculture durable avec Emmanuel Poupy (Nanteuil-Auriac-de-Bourzac) et Christine Allard (Saint-Sulpice-de-Mareuil) sur une surface d'environ 15 ha à l'intérieur du site. En signant les premiers contrats agri-environnementaux Natura 2000 en Aquitaine, les deux exploitants montrent l'exemple au sein du réseau régional.

Avec plus de 40% de la superficie du site occupée par les cultures et 20 % par les prairies, la vallée de la Nizonne se distingue par une très forte proportion des terres vouées à l'agriculture. C'est donc naturellement que les missions d'animation se sont orientées en priorité vers les exploitants agricoles et plus particulièrement vers les éleveurs, principaux gestionnaires des milieux visés par la directive européenne, notamment les prairies maigres de fauche.

Quels sont les enjeux ? En quoi consistent ces contrats ?

Dominées par les graminées et riches en espèces à fleurs, les prairies maigres de fauche sont particulièrement bien représentées à l'intérieur du périmètre. Temporairement inondés l'hiver par les crues de la Nizonne ou par la remontée de la nappe phréatique, ces milieux accueillent une faune et une flore remarquables comme l'Azuré de la Sanguisorbe ou la Fritillaire pintade. Ils jouent également un rôle fonctionnel primordial dans l'amélioration de la qualité de l'eau (pouvoir d'autoépuration) et la régulation des régimes hydrologiques (écrêtage des crues en hiver et soutien au débit d'étiage en été).

L'existence de cet habitat est intimement liée aux pratiques agricoles et plus précisément aux systèmes d'élevage extensif, puisque seul le régime de fauche traditionnelle permet leur sauvegarde.

Au travers du dispositif CAD, M. Poupy et Mme Allard se sont engagés sur 5 ans à ne pas drainer ni boiser ces prairies, à maintenir une fauche annuelle (à partir du 1^{er} ou du 15 juin suivant les parcelles), à limiter la fertilisation et à entretenir les lisières boisées. En contrepartie, une indemnisation financière leur sera allouée annuellement afin de compenser les manques à gagner et les surcoûts liés à ces pratiques.



Loutre d'Europe

Comment les mesures ont-elles été définies ?

Le choix des mesures et de leur localisation résulte des différents échanges entre l'animateur Natura 2000 et les exploitants agricoles. Il repose sur une double analyse :

- Un diagnostic écologique réalisé par le chargé de mission Natura 2000. Pour chaque îlot, le diagnostic délimite les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire, identifie les menaces et les actions de gestion du document d'objectifs qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre ou de maintenir pour en conserver l'intérêt écologique.
- Un diagnostic et un projet d'exploitation réalisé avec l'appui des techniciens agricoles de la chambre d'agriculture qui précise les atouts et contraintes du système d'exploitation, le projet à moyen et long terme de l'exploitant et ses capacités techniques d'adaptation.



Prairie maigre de fauche, Lavergne, Saint-Sulpice-de-Mareuil

Quelles sont les perspectives en 2007 ?

La signature de ces premiers contrats marque enfin le passage à la mise en place des actions concrètes sur le territoire ! Ces deux exemples témoignent de l'intérêt que certains agriculteurs peuvent avoir à contractualiser. Alors que les fonds alloués aux CAD diminuaient au niveau national, la localisation au sein d'un site Natura 2000 a été de toute évidence un argument de poids pour l'éligibilité de ces deux dossiers. Progressivement les acteurs locaux, notamment les éleveurs, montrent de l'intérêt pour le dispositif... c'est l'effet boule de neige !

Actuellement, un nouvel outil agri-environnemental est en cours de réflexion au niveau national pour remplacer les CAD suspendus depuis la fin de l'année 2006. Alors qu'une dynamique positive est en marche, ce changement de dispositif va nécessiter à nouveau du temps pour l'adaptation des cahiers des charges aux objectifs du Docob et aux spécificités locales. Le Parc espère pouvoir mettre à profit son expérience pour mettre en place, le plus rapidement possible avec les acteurs institutionnels, un nouvel outil fonctionnel et reprendre son animation auprès des exploitants agricoles.



Témoignage :

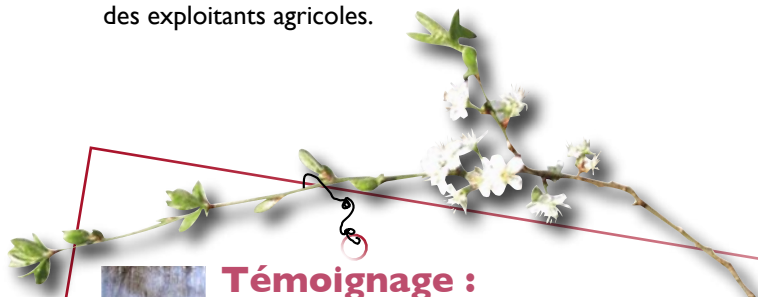
M. Poupy, exploitant agricole

« Seule une petite partie de mon exploitation est comprise dans le site Natura 2000 mais on y retrouve des prairies qui abritent des plantes et papillons devenus rares en Europe. Je suis

sensible à la protection de la Nature et les mesures de conservation ne me demandaient pas de changer trop mes pratiques. Sur le reste de l'exploitation je souhaitais diminuer les surfaces en céréales et augmenter les surfaces en herbe et luzerne. Le fait d'être dans un site Natura 2000 a certainement facilité le passage de mon dossier de demandes d'aides. Personnellement, je vois Natura 2000 comme un atout et non pas comme une contrainte ».



Prairie de fauche,
Vendôvre

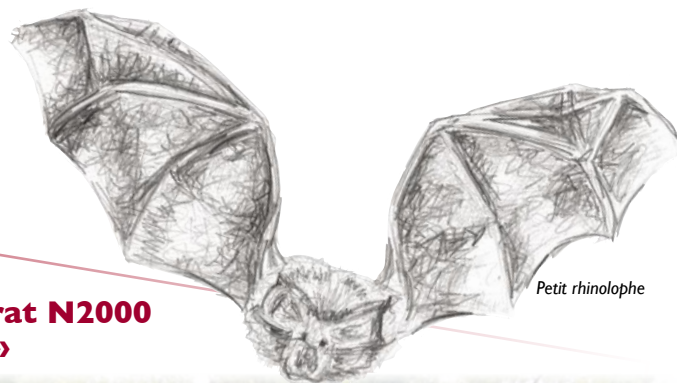


Témoignage :

« Le CREN, 1^{er} signataire de contrat N2000 sur le site de la Vallée de la Nizonne »

Localisé sur la commune de Salles-Lavalette, le site des Tourbières de la Nizonne en Charente, constitue un espace paysager et biologique de valeur européenne. Propriété de la commune de Salles-Lavalette, celle-ci a accepté d'en confier la gestion au Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes par le biais d'un bail emphytéotique. En 2005, les premiers travaux de débroussaillage ont été entrepris, et le suivi scientifique engagé. En devenant il y a 4 mois, le 1^{er} signataire sur ce site d'un contrat Natura 2000 non-agricole avec l'Etat, le Conservatoire obtient l'assurance de pouvoir mener des actions de gestion pérenne pendant 5 années. Grâce aux engagements financiers de l'Etat et de l'Union Européenne, plusieurs actions parmi lesquelles la restauration de prairies humides tourbeuses ou encore le curage doux de mares, vont permettre de réhabiliter la valeur biologique du site.

Les premiers travaux ont d'ailleurs été engagés dès cet hiver. Le contrat Natura 2000 est devenu une réalité pour le Conservatoire qui encourage les propriétaires volontaires et motivés par la préservation de leur patrimoine à suivre cette démarche. *Thibaut GABORIT, chargé de mission au Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes*



Petit rhinolophe



Fosse d'extraction
de tourbe



ZOOM sur une espèce :

le **Damier de la Succise** (*Euphydryas aurinia*)... et la mise en place d'un suivi scientifique

Vulnérable aux modifications (fertilisation, drainage) ou à l'abandon des pratiques agricoles des milieux humides, le Damier de la Succise figure aujourd'hui dans le peloton de tête des espèces de papillons en mauvaise posture en France où il est protégé, comme en Europe.

Le cycle de développement de cette espèce est étroitement lié à la Succise des prés (*Succisia pratensis*). Durant les premiers stades de leur développement, les chenilles vivent en colonies à l'intérieur d'un nid de soie rappelant celui d'une araignée, construit sur leur plante hôte. Au fur et à mesure qu'elles en consomment les feuilles, les chenilles déplacent ce nid dans lequel elles passeront l'hiver. Au printemps, elles se dispersent avant de former une chrysalide au ras du sol dans laquelle se déroule la métamorphose du papillon.

En septembre 2006, un premier diagnostic écologique a été réalisé sur une prairie humide de Rudeau-Ladosse abritant une petite population de Damiers. Ce travail a consisté à rechercher les nids de chenilles et à évaluer la densité de Succises par carrés de 10m de côtés. En parallèle, des mesures de gestion adaptées ont été définies en partenariat avec l'association "le Rocher de Guyenne", propriétaire de la parcelle. Le suivi régulier de ce site témoin permettra de s'assurer de l'efficacité des mesures de conservation ainsi mises en place sur la population de Damiers et de sa plante hôte, la Succise.



Le Damier de la Succise se distingue des autres espèces de Damiers par une série complète de points noirs sur les ailes postérieures.



Actualités :

Bientôt un **nouvel outil...** la **Charte Natura 2000**

Afin de compléter le dispositif des contrats, une charte Natura 2000 spécifique au site devrait être élaborée au cours de l'année 2007. Cette charte définira des pratiques simples de conservation favorables au maintien du patrimoine naturel et n'entraînant pas de surcoût financier. La signature de la charte par les propriétaires de parcelles dans le site Natura 2000 leur permettra de bénéficier de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti, également applicable aux contrats Natura 2000, et de marquer leur engagement en faveur de la conservation du patrimoine naturel.

"Les **Tourbières** en fête"

Dimanche 5 août 2007, la communauté de communes du Verteillacois vous invite à venir découvrir le site naturel des Tourbières de Venduire : marchés fermiers, exposants, théâtre de rue, musique et repas.

Une invitation à la **découverte...**

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin vous invite à venir découvrir la vallée de la Nizonne le long d'un sentier de 3 km sur la commune de Rudeau-Ladosse. Pour vous aider dans votre visite, vous pouvez retrouver dans le guide des Balades nature dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin aux éditions Dakota, les commentaires d'un naturaliste local passionné. Cette balade emprunte des sentiers privés, fermés durant la période de chasse. Merci de respecter l'environnement et les autres usagers.

Vous souhaitez participer à la démarche, obtenir une information... n'hésitez pas à contacter Guy-Noël GROSSET, animateur du site "Vallée de la Nizonne"
Parc naturel régional Périgord-Limousin
Tél. : 05 53 60 34 65
gn.grosset@pnrpl.com / info@pnrpl.com
www.parc-naturel-perigord-limousin.fr

Autres sources d'informations

- **Directions Régionales de l'Environnement d'Aquitaine et de Poitou-Charentes**
<http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/>
<http://www.diren-poitou-charentes.fr/>
- **Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable**
<http://www.natura2000.fr/>

